

## Divers Infos

- FÊTES DES GUIBERTES - 9 juin  
Messe 10h30 - 11h30 apéritif offert par la municipalité
- FÊTES DU CASSET - 15 juin  
11h30 apéritif offert par la municipalité
- FÊTES DE LA SAINT PIERRE - 28/29 juin  
Inscription au repas en Mairie - Programme à venir
- TRANSPORT AU MARCHÉ DE BRIANÇON  
Tous les mercredis à compter du 7 mai - départ 8h30 devant l'église
- COUPE AFFOURAGÈRE  
Inscriptions du 2 mai au vendredi 30 mai, la coupe sera au prix de 60 € et minorée à 30 € si l'administré s'inscrit à la Corvée. La date de la corvée sera précisée ultérieurement et un agent assermenté de la commune sera sur site pour vérifier la présence à la corvée. En outre, sur inscription et seulement sur inscription, un arrêté de « Pillage » sera signé par Mme le Maire permettant aux « affouagistes » de compléter leur lot.



# Le Monétier les Bains

N°2 - Mai 2014



## Editorial

Après une saison d'hiver active et un temps fort électif, les nouveaux élus sont à la tâche et la vie communale reprend ses droits. Chaque mois un bulletin d'informations vous présentera les actions et activités des hameaux et du bourg. Comme par le passé nous sommes à votre écoute et si vous le souhaitez vous pouvez déposer vos articles d'intérêt général à faire paraître à condition qu'ils soient donnés en mairie avant le 10 de chaque mois.

Madame le Maire Anne-marie Forgeoux

## Les Aiglons

L'association « les Aiglons » a pour but de faciliter l'accès au sport et à la culture pour les enfants et adolescents de la Commune du Monétier-les-Bains. Les activités sportives et culturelles sont étalées sur l'année avec quatre programmes différents par an. L'association souhaite également la bienvenue aux enfants des autres communes et résidents secondaires dans la limite des places disponibles (ces derniers ne bénéficient pas de la réduction de 30 % de la subvention municipale). L'association est gérée bénévolement, seuls les professionnels qui interviennent sont financés. La saison d'hiver est le programme le plus chargé de l'année, avec un nombre d'enfants inscrits d'environ 80/100 selon les années. L'association organise d'autres activités en fonction des saisons : tennis, escalade, équitation, cinéma, gymnastique, Bmx, dessins, rando artistique, anglais... Et enfin l'été, les Aiglons préparent des stages sur une semaine. Les parents peuvent faire partie d'une liste mail afin de recevoir le programme et les infos sur l'association. Nous pouvons prendre les inscriptions par mail, mais les parents doivent surveiller leur boîte mail pour la réponse. Chaque année, l'association organise également des moments conviviaux comme des goûters ou BBQ avec tous les adhérents et intervenants, ainsi que des courses organisées en partenariat avec les moniteurs de l'Esf et la participation bénévole des parents (mise en place, goûter, ...). Des moments agréables toujours appréciés ! Les derniers en date étaient la course de ski du 23 mars et le BBQ du 13 avril.

**Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues**

www.aiglons.org email :postmaster@aiglons.org



### Horaires d'ouverture de la mairie

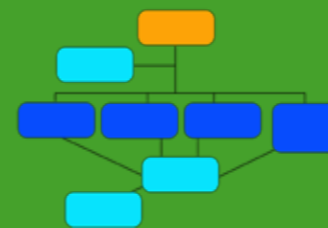
Lundi	10h à 17h en continu
Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
Mercredi	10h à 12h
Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques (Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	0810 457 457
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monétier les Bains  
Place Novalèse  
05220 Le Monétier les bains  
Tel 04 92 24 40 04  
Fax 04 92 24 52 18

Directeur de la publication  
Anne-Marie Forgeoux  
Rédaction  
Mairie du Monétier les Bains  
Crédit Photos  
Mairie  
Conception Graphique  
Castier1@club.fr  
Impression  
Imprimerie Labouré - Embrun  
Périodicité  
Mensuel  
Tirage  
1000 exemplaires

www.monetier.com



Organigramme mairie  
Page 2



Fleurissement Village  
Chantier en cours  
Zones bleues  
Page 3

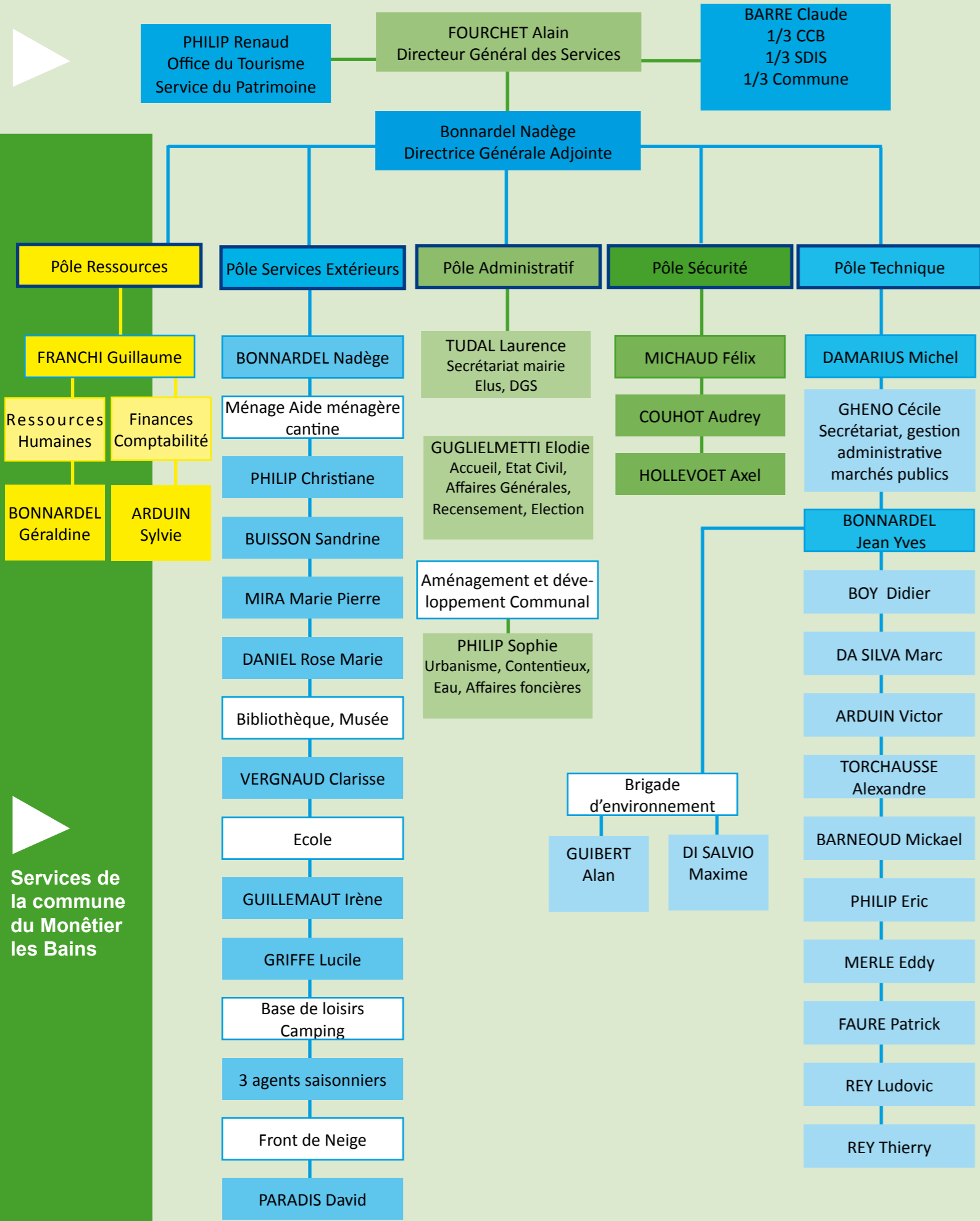


Divers Infos  
Associations les Aiglons  
Bloc Note  
Page 4

Bulletin  
d'information  
municipal



# Organigramme



Services de la commune du Monétier les Bains

## Fleurissement du village



Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et valoriser l'image du département, le Conseil général soutient activement le fleurissement et l'embellissement du Territoire. Cet engagement s'appuie sur un programme d'aides et d'actions concertées en direction des communes.

Depuis de nombreuses années, le Concours départemental des villes et villages fleuris récompense les collectivités locales et les particuliers qui participent au fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics ou privés. Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 000 d'entre elles sont labellisées. Le Monétier fait évoluer les sites de «fleurissement», avec la mise en place de massifs et suspensions dans les arrêts de bus, les entrées de village, l'accueil du cinéma, les fontaines et lavoirs et le Pré-Chabert. La mairie a passée une convention avec l'horticulture de St Crépin pour la fourniture des plants. Comme chaque année la distribution de géranium et pétunia se déroulera le 4 juin 2014 place du marché de 7h à 17h, muni de son «Bon fleurs» a retirer auprès de la mairie à partir du 12 mai. Si indisponible le jour de la distribution vous pourrez retirer vos plants auprès des services techniques (Appel pour rdv souhaité).

## Les Chantiers en cours



**LE MOULIN DU CASSET**  
Les travaux concernant les phases de confortement des fondations et ceux de mise hors d'eau et hors d'air seront finalisées d'ici la fin de l'été.

## Les Zones Bleues



Afin de fluidifier le stationnement en centre-bourg, la zone bleue réglemente le stationnement du **15 juin au 15 Septembre et du 15 décembre au 15 avril**, pour toutes les places de parking sauf celles de la «cure». Lorsque vous stationnez sur la zone bleue, la durée est limitée à 1h30. Pensez à apposer votre disque bleu (disponible à la mairie 1€).

